

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST ANDEOL DE VALS

Séance du 19 février 2026 à 18 H

Etaient présents : Mme HALLAUER Émilie, Mme LAFFONT Juliette, Mme MORGANTI Marie-Claire, Mme MOYERE Séverine, M. DUBUIS Yann, M. GEFFROY Patrick, M. MARIJON David, M. MARTARESCHE Alain, M. PETIZON Guillaume.

Représentés : Mme MOYON Amélie donne pouvoir à M. DUBUIS Yann.

Étai(ent) excusé(s) : M. ISSERTINE William, Mme LEYNAUD Jourdaïne, et Mme MOYON Amélie.

Étaient absent : M. RODRIGUEZ Sylvain.

Secrétaire de séance : Mme LAFFONT Juliette.

Approbation du compte rendu de la séance du 16 décembre 2025 : approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Réfection d'un mur de soutènement sur la VC 8 menant à Boissignol ;

Suppression de 2 points : Vote et présentation des comptes de la commune de l'année 2025 et Vote du Budget Primitif 2026. En raison d'un problème technique survenu sur l'application Hélios de la DGFIP, bloquant l'accès aux données comptables.

Dossiers soumis à délibération :

1 – Autorisation budgétaire spéciale donnée à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : permettent de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice en cours. Il est décidé de faire application de cet article à hauteur de 74 210,72 €. **Approuvé à l'unanimité.**

2 – Régularisation par l'acquisition communale de la parcelle D 997 pour le parking de la Serrette :

La commune a la possibilité d'acquérir la parcelle D 997 de 250 m² au prix d'achat de 200 €, afin de régulariser le parking au hameau de la Serrette. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette acquisition et charge M. Le Maire de toutes les démarches pour valider cette acquisition.

3 – Demande d'aide à l'investissement pour l'acquisition de matériels pour la salle polyvalente :

Le Maire présente au conseil municipal les différents devis pour l'acquisition d'une armoire réfrigérée et d'une autolaveuse pour la salle polyvalente. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité : - Approuve le plan de financement proposé, pour le projet sus nommé pour un montant de 4 033,80 € HT. Plan de financement : CCBA d'Aide à l'investissement 50 % soit 2 001,90 € ; Autofinancement : 50 % soit 2 001,90 €.

4 – Adhésion au groupement de commandes afin d'assurer l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage :

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la proposition relative à l'adhésion au groupement de commandes pour l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, coordonné par le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche (SDE 07). Cette décision vise à optimiser la gestion énergétique des équipements communaux (notamment les pompes à chaleur éligibles), réduire les coûts dans un contexte de hausse des prix de l'énergie, et contribuer aux objectifs de transition écologique, conformément au décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 (réduction de 40 % de la consommation énergétique des bâtiments publics d'ici 2030). Sa mise en œuvre débutera dès la signature de la convention par le maire, suivie de la transmission des données techniques et des besoins énergétiques de la commune au SDE 07. Un référent technique communal sera désigné pour assurer le suivi opérationnel, tandis qu'un bilan annuel sera présenté au conseil municipal. L'intégration effective des installations est prévue avant le 30 juin 2026 pour bénéficier des économies dès 2027.

5 – Demande d'aide à l'investissement pour la réfection d'un mur de soutènement de la voirie communale VC N°8 menant au hameau de Boissignol :

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est indispensable d'effectuer rapidement la réfection d'un mur de soutènement sur la VC n°8 menant au hameau de Boissignol. Coût estimatif des travaux : 11 022 € HT. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité : - Approuve le plan de financement proposé, pour le projet sus nommé pour un montant de 11 022 € HT. Plan de financement : CCBA d'Aide à l'investissement 50 % soit 5 511 € ; Autofinancement : 50 % soit 5 511 €.

Questions diverses :

- La réalisation des travaux de réfection de calade au hameau de Haut-Ségur est prévue du 8 au 22 mai 2026 par l'Ecole Locale et Itinérante de la Pierre Sèche (ELIPS) ;
- Renouvellement de matériel technique : débroussailleuse ;
- Il est prévu l'installation d'un garde-corps sur le trottoir avant la salle polyvalente.
- Etude pour la pose d'un poteau électrique sur un terrain communal au hameau du Boissignol.